Procès-verbal de la réunion du conseil
28 mai 2025 à 18 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 28 mai 2025.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 18 h
Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 18 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n^{o} 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1		X
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	par téléphone	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5		X
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :
Shelley Jensen, directrice générale (virtuellement)
Nadine Vielfaure, agente législative
Hadiseh Bajelan, agente de développement

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-191
conseiller Eros
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 28 mai 2025 soit adopté tel qu'il a été amendé et distribué pour inclure une discussion sur les mesures d'urgence sous affaires nouvelles.
ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
Reportée au 11 juin 2025.

FINANCES

Liste des chèques
2025-192
conseiller Stolwyk
conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250160 à 20250169 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500453 à 202500498 (inclusivement) pour la somme de 85 127,01 $ soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉE

À 18 h 05, le conseiller Kyle Waczko s'est joint à la réunion en personne.

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Dîners Heartfelt - 27 mai 2025

AFFAIRES EN COURS - Aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - Aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Procès-verbal de la réunion du comité plénier - 20 mai 2025
2025-193
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 20 mai 2025 soit adopté tel que distribué.
ADOPTÉE

DÉLÉGATION(S) - Aucune.

AUDIENCES
Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES

Rapport du chef des pompiers
Reçu à titre d'information.

ARRÊTÉS

Arrêté n^{o} 2025-03 - fermeture du fonds de réserve Bi-Pole - 2^{e} lecture
2025-194
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n^{o} 2025-03 sur la fermeture du Fonds de réserve de l'initiative de développement communautaire Bipole III de Manitoba Hydro soit adopté en deuxième lecture.
ADOPTÉE

Arrêté n^{o} 2025-03 - fermeture du fonds de réserve Bi-Pole - 3^{e} lecture
2025-195
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n^{o} 2025-03 sur la fermeture du Fonds de réserve de l'initiative de développement communautaire Bipole III de Manitoba Hydro soit adopté en troisième et dernière lecture.

CONSEILLER	EN FAVEUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X			
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1				X
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X			
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X			
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X			
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5				X
RANDY EROS, QUARTIER 6	X			

ADOPTÉE

Arrêté nº 2025-04 - fermeture du fonds de réserve du PACPU - 2e lecture

2025-196
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté nº 2025-04 sur la fermeture du Fonds de réserve du Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence de la province du Manitoba soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE

Arrêté no 2025-04 - fermeture du fonds de réserve du PACPU - 3e lecture

2025-197
conseiller Stolwyk
conseiller Eros
IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté nº 2025-04 sur la fermeture du Fonds de réserve du Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence de la province du Manitoba soit adopté en troisième et dernière lecture.

CONSEILLER	EN FAVEUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X			
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1				X
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X			
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X			
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X			
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5				X
RANDY EROS, QUARTIER 6	X			

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

GRC - priorités de la communauté

2025-198
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'établir les priorités communautaires suivantes, de la plus haute à la plus basse, pour les services de police de la GRC sur notre territoire :

- communication - visibilité de la police
- prévention de la criminalité - drogues
- réduction de la criminalité - infractions contre les biens
- réduction de la criminalité - circulation

ADOPTÉE

Tournoi de golf du district de l'Est 2025

2025-199
conseiller Eros
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité soit autorisée à participer au tournoi de golf municipal du district de l'Est 2025 organisé par le Village de Saint-Pierre-Jolys le 18 août 2025 au club de golf Maplewood, et que tous les coûts associés soient payés, y compris les frais d'inscription de 150 $ par personne.

ADOPTÉE

Services pour aînés Rivière-Seine
2025-200
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE tous les conseillers disponibles soient autorisés à assister à l'assemblée générale annuelle de Services pour aînés Rivière-Seine le 12 juin 2025 au club Young at Heart de Richer, et que tous les coûts associés soient payés.
ADOPTÉE

Invitation - AMBM - Notre avantage bilingue
2025-201
conseiller Eros
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE tous les conseillers disponibles soient autorisés à assister à la réunion de leadership de l'AMBM intitulée « Notre avantage bilingue », le 26 juin 2025, au terrain de golf Lake Manitoba Resort, dans la M. R. de Saint-Laurent, et que tous les frais associés soient payés.
ADOPTÉE

Commission du bassin versant de la rivière Rouge - invitation à rencontre du chapitre Sud
Reçu à titre d'information.

Caserne des pompiers - puits
Reçu à titre d'information.

Tournoi de golf Oakwood - recettes destinées à l'Hôpital Sainte-Anne
2025-202
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE le conseil soit autorisé à participer au tournoi de golf de l'Hôpital Sainte-Anne 2025 au terrain de golf Oakwood le 17 juillet 2025, tous les frais associés devant être payés, y compris les frais d'inscription de 520 $ pour une équipe de quatre participants.
ADOPTÉE

AUDIENCES - 18 h 30
L'agente législative a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 28 mai 2025.

Ordre de dérogation nº 07-25 - modification de l'exigence des limites - Simon Rahn
2025-203
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre de dérogation nº 07-25 afin de modifier l'exigence suivante :

a) exigence minimale de la cour avant pour les bâtiments accessoires existants : de 100 pieds à 75 pieds;
b) exigence maximale de superficie d'un bâtiment temporaire : de 1 000 pi2 à 1 200 pi2;

au 109, chemin Tilstone; SO 5-7-7E dans un secteur zoné Rural Résidentiel, à 18 h 31.
ADOPTÉE

Le demandeur, Simon Rahn, a présenté un exposé à l'appui de la proposition.

Une lettre de Shirley Hiebert a été reçue pour s'opposer à la proposition.

Une lettre de Tyler et Cassandra Barkman a été reçue pour s'opposer à la proposition.

Aucune autre présentation n'a été reçue concernant la proposition.

HORS AUDIENCE - VO nº 07-25 - modification de l'exigence des limites - Simon Rahn
2025-204
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation nº 07-25 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 44.
ADOPTÉE

Ordre de dérogation nº 08-25 - modification de l'exigence relative à la marge de recul - Karen Hanbidge
2025-205
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre de dérogation nº 08-25 afin de modifier l'exigence relative à la marge de recul de la cour côté sud de 25 pieds à 10 pieds pour l'ajout d'une maison mobile au 46147, chemin 38E, NO 28-8-7E dans un secteur zoné Agricole Usages Mixtes, à 18 h 45.
ADOPTÉE

La demanderesse, Karen Hanbidge, a présenté un exposé à l'appui de la proposition.

Aucune présentation de membres du public n'a été reçue.

HORS AUDIENCE - VO nº 08-25 - modification de l'exigence relative à la marge de recul - Karen Hanbidge
2025-206
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation nº 08-25 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 46.
ADOPTÉE

Ordre de dérogation nº 07-25 - modification de l'exigence des limites - Simon Rahn
2025-207
conseiller Wazcko
conseiller Eros
ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation nº 07-25 visant à modifier les exigences suivantes en matière de limites :

a) exigence minimale de la cour avant pour les bâtiments accessoires existants : de 100 pieds à 75 pieds;
b) exigence maximale de superficie d'un bâtiment temporaire : de 1 000 pi2 à 1 200 pi2;

au 109, chemin Tilstone, au SO 5-7-7E dans un secteur zoné Rural Résidentiel;
IL EST RÉSOLU QUE, pour l'ordre de dérogation nº 07-25, la demande :

a) que l'exigence de marge de recul minimum de la cour avant pour le bâtiment temporaire passe de 100 pieds à 75 pieds soit refusée;
b) que l'exigence de la superficie maximale du bâtiment temporaire passe de 1000 pi2 à 1200 pi2 soit approuvée sous réserve des conditions suivantes :
    1. le promoteur doit se conformer à toutes les exigences réglementaires fédérales, provinciales et municipales;
    2. le promoteur doit établir un usage principal pour le lot conformément à l'arrêté sur le zonage de la M. R. de Sainte-Anne en vigueur à l'époque, dans un délai de trois (3) ans à compter de la présente approbation;
    3. le promoteur doit obtenir un permis de construction valide avant la construction.

ADOPTÉE

Ordre de dérogation nº 08-25 - modification de l'exigence relative à la marge de recul - Karen Hanbidge
2025-208

conseiller Stolwyk
conseiller Ingles
ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation nº 08-25 visant à modifier la marge de recul de la cour latérale sud de 25 pieds à 10 pieds pour l'ajout d'une maison mobile existante située au 46147, chemin 38E, NO 28-8-7E, dans un secteur zoné Agriculture - Usages Mixtes;
IL EST RÉSOLU que l'ordre de dérogation nº 08-25 soit approuvé sous réserve de ce qui suit :

1. le promoteur doit se conformer à toutes les exigences réglementaires fédérales, provinciales et municipales;
2. le promoteur doit obtenir un permis de construction valide avant la construction.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES (suite)

Passage pour piétons au terrain de golf Oakwood
2025-209
conseiller Eros
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les ressources municipales à repeindre les lignes au passage pour piétons du chemin 41E en face du terrain de golf Oakwood.
ADOPTÉE

Recyclage
Reportée à la prochaine réunion du comité plénier.

Valley Fiber Internet
2025-210
conseiller Stolwyk
conseiller Ingles
ATTENDU QUE Valley Fiber a proposé de renoncer au coût de l'installation pour les bâtiments de l'atelier de travaux publics et du bureau municipal, à condition de conclure un accord de service de 3 ou 5 ans, éventuellement à un coût supérieur à celui du fournisseur d'accès à Internet actuel;
ATTENDU QU'il est essentiel de disposer d'un réseau Internet à haut débit fiable pour assurer la continuité des activités et la préparation aux situations d'urgence, le fournisseur de services de gestion informatique de la municipalité ayant recommandé la mise en place d'un service de fibre optique dédié;
IL EST DONC RÉSOLU QUE la direction soit autorisée à étudier et à conclure un contrat de 3 ou 5 ans avec Valley Fiber pour les services Internet à l'atelier des travaux publics et au bureau municipal, si elle le juge raisonnable et approprié.
ADOPTÉE

Mesures d'urgence - discussion
Reçu à titre d'information.

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Entente de mise en valeur et entente de servitude - lotissement nº 4175-24-8977 - Schinkel
2025-211
conseiller Eros
conseiller Stolwyk
ATTENDU QUE le conseil a étudié le dossier de lotissement nº 4175-24-8977, proposant le lotissement de 14 lots résidentiels ruraux à partir d'une parcelle de 33,34 acres, qui a été approuvé conditionnellement par la résolution nº 2024-323 le 24 juillet 2024;
ATTENDU QUE l'une des conditions d'approbation exige du promoteur qu'il conclue avec la Municipalité une entente de mise en valeur portant sur les exigences en matière de drainage,

de viabilisation, de géotechnique et d'accès, et qu'il enregistre toutes les ententes de servitude requises;
ATTENDU QUE l'entente de mise en valeur et l'entente de servitude ont été rédigées conformément aux conditions d'approbation et ont été signées par le promoteur;
IL EST RÉSOLU que l'entente de mise en valeur pour le dossier de lotissement nº 4175-24-8977 soit approuvée telle que présentée;
IL EST AUSSI RÉSOLU que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les deux ententes au nom de la Municipalité.
ADOPTÉE

Entente de mise en valeur et entente de servitude - lotissement nº 4175-22-8758 - Susan Reid
2025-212
conseiller Stolwyk
conseiller Ingles
ATTENDU QUE le conseil a étudié le dossier de lotissement nº 4175-22-8758, proposant le lotissement de deux lots de ferme d'agrément à partir d'une parcelle d'environ 79,45 acres, qui a été approuvé conditionnellement par la résolution nº 2023-35 le 25 janvier 2023;
ATTENDU QUE l'une des conditions d'approbation exige du promoteur qu'il conclue avec la Municipalité une entente de mise en valeur portant sur les exigences en matière de drainage, de viabilisation, de géotechnique et d'accès, et qu'il enregistre toutes les ententes de servitude requises;
ATTENDU QUE l'entente de mise en valeur et l'entente de servitude ont été rédigées conformément aux conditions d'approbation et ont été signées par le promoteur;
IL EST RÉSOLU que l'entente de mise en valeur pour le dossier de lotissement nº 4175-22-8758 soit approuvée telle que présentée;
IL EST AUSSI RÉSOLU que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les deux ententes au nom de la Municipalité.
ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT
2025-213
conseiller Stolwyk
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 18 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse
FCM - correspondance diverse
réponse de suivi de la réunion avec MTI et AECOM
Ordre du Manitoba
Association canadienne des parcs et loisirs
Commission du bassin versant de la rivière Rouge
Éco-Ouest
Climate West
Accueil Centre Kateri - communication
Association des municipalités bilingues du Manitoba
Relations avec les municipalités et le Nord
CDEM
Comité municipal régional d'Eastman
District hydrographique Seine-Rat-Roseau
divers articles
Gouvernement du Manitoba
Environnement et Changement climatique Canada
District hydrographique Northeast Red

ADOPTÉE

HUIS CLOS
2025-214
conseiller Ingles
conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil se retire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 19 h 17, pour discuter des questions relatives à l'application d'arrêtés en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.
ADOPTÉE

À 19 h 18, l'agente de développement Hadiseh Bajelan quitte la réunion.

FIN DU HUIS CLOS
2025-215
conseiller Ingles
conseiller Waczko
IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 19 h 46 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.
ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE
2025-216
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 19 h 46.
ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)	
Réunion ordinaire de journée	11 juin 2025 à 9 h
Réunion ordinaire de soirée	25 juin 2025 à 18 h

_Original signé par :	Original signé par :
Richard Pelletier	Nadine Vielfaure, CMMA
préfet	agente législative